

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 2 novembre 2020, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Suzy Bellerose.

La présente séance est tenue à huis-clos conformément aux directives de la Santé publique. L'enregistrement audio de la séance est disponible sur le site internet de la municipalité au www.laurierville.net, à l'onglet Affaires municipales-conseil municipal.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 5 et 13 octobre 2020.
3. Adoption du règlement numéro 2020-13, modifiant le règlement de zonage 2016-08, concernant l'article 5.7 intitulé « Conteneur maritime ».
4. Résultats appel d'offres, pour la collecte, le transport et le traitement du plastique agricole.
5. Renouvellement entente avec ORAPÉ.
6. Location d'une porte de garage par EMP inc., du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021 et de la plate-forme de ciment pour le mélange de matériel granulaire et sel déglacant.
7. Inscription du directeur général à la formation « Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances » offerte par l'ADMQ.
8. Renouvellement des services pour les analyses d'eau pour 2021 avec Eurofins/EnvironeX.
9. Plan de soutien aux entreprises de la municipalité.
10. Proposition Sotack inc. pour l'entretien préventif du système de climatisation et de chauffage au 149 rue Grenier (immeuble Caisse).
11. Heures supplémentaires de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
12. Période de questions de l'assistance.
13. Renouvellement assurances générales pour la période du 15 décembre 2020 au 15 décembre 2021.
14. Demande de la Résidence Provencher pour un projet avec le Fonds régions et ruralité (FRR), pavage allée piétonnière et jeu de pétanque.
15. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
16. Transport des feuilles mortes et des résidus de pelouse.
17. Demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Érables pour le déneigement du stationnement de l'église pour 2020-2021.
18. Renouvellement entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA).
19. Don à la Société canadienne du cancer en mémoire de Mme Monique Laquerre Côté.
20. Plainte de Mme Boucher à la Commission des droits de la personne.
21. Demande de la Résidence Provencher d'une aide financière pour le remplacement des chaises.
22. Semaine nationale des proches aidants du Québec 2020.
23. Correspondance.
24. Approbation des comptes.
25. États des revenus et dépenses au 31 octobre 2020.
26. Varia. (peinture local du Cercle des Fermières)
27. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2020-270

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2020-271

Approbation des procès-verbaux du 5 et 13 octobre 2020.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 5 et 13 octobre 2020, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Règlement numéro 2020-13

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, concernant l'article 5.7 intitulé « Conteneur maritime ».

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin de modifier l'article 5.7 intitulé, conteneur maritime;

Attendu que ces modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 14 septembre 2020, le projet de modification du règlement de zonage numéro 2016-08;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Mme Suzy Bellerose, à la séance du 14 septembre 2020;

Attendu qu'une consultation écrite sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue entre 23 septembre 2020 et le 7 octobre 2020, et précédée d'un avis public paru dans le journal L'Avenir de l'Érable, le 23 septembre 2020;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le texte de l'article 5.7 du règlement de zonage numéro 2016-08, intitulé, conteneur maritime est supprimé afin d'être remplacé par le texte suivant :

5.7 CONTENEUR MARITIME

Un conteneur maritime est permis seulement pour un usage agricole ou forestier, et doit respecter les conditions suivantes :

- a) Un conteneur maritime est autorisé comme bâtiment accessoire seulement;
- b) Pour la marge de recul latérale et arrière, voir la grilles spécifications de la zone concernée;
- c) Pour l'usage agricole, le conteneur maritime est permis seulement dans la cour arrière et le terrain doit être occupé par un bâtiment principal;

- d) Pour l'usage forestier, le conteneur doit être situé à plus de 50 mètres de l'emprise de la route;
- e) L'extérieur du conteneur ne doit pas être rouillé et doit être peint d'une couleur s'apparentant au bâtiment principal et exempt de publicité et de lettrage;
- f) Il est interdit de faire de l'entreposage au-dessus d'un conteneur maritime ou d'empiler les conteneurs un au-dessus-de l'autre.

Article 3 Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 4 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 2 novembre 2020.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2020-272

Adoption par résolution du règlement numéro 2020-13.

Attendu que suite à l'adoption du second projet du règlement numéro 2020-13, le 13 octobre 2020, un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publiée au bureau municipal, au dépanneur Bonisoir et sur le site internet de la municipalité, en date du 14 octobre 2020;

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2020-13, lequel vise à modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, concernant l'article 5.7 intitulé « Conteneur maritime ».

Que copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 202-13, soient transmis immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2020-273

Résultats de l'appel d'offres, pour la collecte, le transport et le traitement du plastique agricole pour l'année 2021.

Attendu que le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des plastiques agricoles vient à échéance le 31 décembre 2020;

Attendu que la municipalité de Laurierville a confié la responsabilité de procéder à un appel d'offres à la MRC de l'Érable;

Attendu que les municipalités de Lyster, Inverness, Sainte-Sophie d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et Villeroy participent également à l'appel d'offres;

Attendu que les soumissionnaires devaient fournir un prix pour chaque municipalité;

Attendu que la MRC de l'Érable a reçu 2 soumissions, dont voici les résultats pour la municipalité de Laurierville :

Services Sanitaires Denis Fortier inc.

Année 2021	Prix unitaire/coût location	Prix unitaire/coût de transport	Prix unitaire/coût de traitement	Nombre estimé de conteneurs	TOTAL
Conteneur 2 verges	120.00 \$	247.50 \$	100.00 \$	X 22	10 285.00 \$
Conteneur 4 verges	180.00 \$	428.40 \$	200.00 \$	X 7	5 658.80 \$
T.P.S. : 5%					797.19 \$
T.V.Q. : 9,975%					1 590.39 \$
Total :					18 331.38 \$

Gaudreau Environnement inc.

Année 2021	Prix unitaire/coût location	Prix unitaire/coût de transport	Prix unitaire/coût de traitement	Nombre estimé de conteneurs	TOTAL
Conteneur 2 verges	540.00 \$	335.76 \$	102.00 \$	X 22	21 510.72 \$
Conteneur 4 verges	624.00 \$	335.76 \$	204.00 \$	X 7	8 146.32 \$
T.P.S. : 5%					1 482.85 \$
T.V.Q. : 9,975%					2 958.29 \$
Total :					34 098.18 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Services Sanitaires Denis Fortier inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des plastiques agricoles à Services Sanitaires Denis Fortier inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, au prix indiqués dans le tableau susmentionné, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres.

Adoptée

Résolution : 2020-274

Renouvellement entente avec ORAPÉ pour les encombrants.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler l'entente avec l'organisme ORAPÉ, pour la collecte des gros encombrants sur le territoire de la municipalité, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Que le coût pour l'année 2021 est de 5.29 \$ la porte, comparativement à 5.22\$ pour 2020.

Que sur la base du nombre de portes desservies en 2020, soit 643, le montant total en 2021 représente un montant de 3 401.47 \$, payable en 2 versements, le 15 mars au montant de 1 700.74 \$, et le 15 septembre 2021 au montant de 1 700.73 \$..

Que le la municipalité renouvelle également sa participation au programme Frigo Responsable, lequel représente un montant d'environ 500 \$, dépendant du nombre d'appareils récoltés dans l'année.

Adoptée

Résolution : 2020-275

Location d'une partie du garage par E.M.P. inc..

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de louer une porte de garage à l'entreprise E.M.P. inc., pour l'entreposage de camions de déneigement, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021, ces dates étant approximatives, dépendant du début et de la fin de la période hivernale.

Que le coût de location de la porte de garage est de 1 080.00 \$ par mois, pour un camion de déneigement et de 1 620.00 \$ par mois, pour 2 camions de déneigement, en utilisant la même porte de garage.

Que le coût de location comprend l'utilisation de la plate-forme de ciment pour l'entreposage du mélange de matériel granulaire et de sel déglaçant, pour l'entretien des chemins municipaux pour la période hivernale 2020-2021.

Adoptée

Résolution : 2020-276

Formation directeur général.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances », laquelle se tiendra par vidéoconférence le 9 décembre 2020.

Que la municipalité paie le coût d'inscription de 99.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2020-277

Renouvellement des services pour les analyses d'eau pour l'année 2021.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler l'entente de services avec l'entreprise Eurofins/EnvironeX, pour les analyses de l'eau potable et de l'eau brute, pour l'année 2021.

Que le coût des différentes analyses d'eau augmente de 2% pour l'année 2021.

Que le coût des analyses d'eau pour 2021 est estimé à 4 600.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2020-278

Plan de soutien aux entreprises de la municipalité.

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a présenté, le 30 septembre 2020, le projet de loi 67;

Attendu que le projet de loi 67 prévoit qu'une municipalité peut adopter un plan de soutien aux entreprises, afin d'aider des entreprises de sa localité sous la forme de subvention, de prêt ou de crédit de taxe.

Attendu que l'aide est limitée à 3 ans et le total de l'aide accordée ne peut excéder le montant le plus élevé entre 500 000 \$ et 1% des crédits prévus au budget de fonctionnement de la municipalité;

Attendu que Mme Delphine Lambert, conseillère en développement, à la MRC de l'Érable, a expédié un courriel pour demander si la municipalité désire adopter un plan de soutien aux entreprises de Laurierville, selon les modalités du projet de loi 67;

Attendu que le gouvernement du Canada et du Québec offrent différents programmes d'aide financière pour les entreprises, dont certains sont administrés par les MRC;

Attendu les limites financières de la municipalité pour ce type de programme;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil avise la MRC de l'Érable, qu'il ne prévoit pas utiliser le nouveau pouvoir d'aide temporaire aux entreprises prévu au projet de loi 67.

À noter que le projet de loi 67 n'a pas été adopté à ce jour, par le gouvernement du Québec.

Adoptée

Résolution : 2020-279

Proposition de Sotack inc., pour l'entretien préventif du système de climatisation et de chauffage à l'immeuble de la Caisse.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Sotack inc., pour un programme d'entretien préventif des équipements de ventilation, chauffage et de contrôle, à l'immeuble de la Caisse au 149 rue Grenier, pour l'année 2021;

Que la proposition comporte 2 visites (avril et octobre 2021), pour le prix de 589.00 \$ par visite, pour un total de 1 178.00 \$, taxes non incluses.

Que les travaux d'entretien préventifs comprennent la fourniture et l'installation des pièces et accessoires nécessaires à l'entretien préventif (graisse, lubrifiant, courroies et filtres).

Que le directeur général, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer la proposition de Sotack inc., pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2020-280

Heures supplémentaires de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, a reçu plusieurs demandes de permis de rénovation, construction et lotissement, au cours des derniers mois, dont certaines sont complexes et exigent plus de temps que la moyenne;

Attendu que Mme Gosselin a effectué quelques heures supplémentaires au cours des mois de juin et juillet (41 heures), ainsi qu'au cours du mois d'octobre et quelques heures sont prévues au cours du mois de novembre, afin de pouvoir délivrer les diverses demandes de permis dans un délai raisonnable;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de payer les heures supplémentaires effectuées par Mme Gosselin en juin et juillet 2020, ainsi que les heures supplémentaires du mois d'octobre et de novembre, pour un total de plus ou moins 90 heures.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Le directeur général mentionne que l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la municipalité et sur la page Facebook, quelques jours avant la

séance du conseil, afin que les personnes puissent expédier par courriel leurs questions avant la séance du conseil.

Le directeur général a reçu une question de M. Claude Poulin, à propos du point 20 de l'ordre du jour, soit la plainte de Mme Boucher à la Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse. M. Poulin désire avoir des détails sur ce dossier.

La réponse à la question de M. Poulin sera répondue lors des délibérations à ce point.

Résolution : 2020-281

Renouvellement des assurances pour la période du 15 décembre 2020 au 15 décembre 2021.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accorde le contrat d'assurances biens, automobiles et responsabilité civile à Promutuel Chaudière-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale, pour la période du 15 décembre 2020 au 15 décembre 2021;

Que les couvertures des bâtiments ainsi que du matériel ont été majorées selon un indice d'inflation de 4%.

Que la prime pour la période susdite, selon la soumission datée du 14 octobre 2020, est de 24 441.07 \$, taxe incluse, soit 1 516.19 \$ de plus que pour la période du 15 décembre 2019 au 15 décembre 2020, représentant une augmentation de 6,6 %.

Adoptée

Résolution : 2020-282

Demande de la Résidence Provencher pour un projet avec le Fonds régions et ruralité (FRR), soit le pavage d'une allée piétonnière et l'aménagement d'un jeu de pétanque.

Attendu que Mme Jocelyne Labrecque, membre du conseil d'administration de la Résidence Provencher inc., désire l'avis du conseil municipal, à propos d'une demande d'aide financière auprès du Fonds régions et ruralité (FRR), pour le pavage d'une allée piétonnière et l'aménagement d'un jeu de pétanque à la Résidence Provencher, avant de débiter des démarches en ce sens;

Attendu que le FRR 2020-2024 prévoit un montant de 130 446 \$;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil désire attendre avant d'appuyer un projet dans le cadre du programme FRR, afin de faire connaître le programme aux citoyens de Laurierville, et faire l'analyse des diverses suggestions de projets.

Adoptée

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Comme requis aux articles 357 et suivants de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, chaque membre du conseil doit déposer, devant le conseil, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, une déclaration mise à jour écrite, mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires;

Le directeur général indique que tous les élus ont déposé leur déclaration en date du 2 novembre 2020. Comme requis également, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé leur déclaration, sera expédié au Ministère des Affaires municipales et Habitation.

Résolution : 2020-283

Disposition des feuilles mortes et des résidus de pelouse.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à faire transporter les feuilles mortes et les résidus de pelouse accumulés au dépôt du garage municipal, jusqu'à l'ancienne sablière située dans le rang 8 ouest.

Que le coût pour le transport des feuilles mortes et des résidus de pelouse, est d'environ 1 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2020-284

Demande de la Fabrique pour le déneigement du stationnement de l'église.

Attendu que le conseil de la Fabrique de Notre-Dame-des-Érables s'adresse au conseil municipal pour obtenir une aide financière pour le déneigement et l'utilisation du stationnement de l'église de Laurierville pour l'année 2021;

Attendu que la municipalité a versé une aide de 500.00 \$ en 2020;

Attendu que la municipalité utilise le stationnement pour divers événements tout au long de l'année, soit tournoi de balle, Fête de la St-Jean, tire de tracteur, Festival country et autres événements;

Attendu que la municipalité effectue, lorsque nécessaire, les réparations du pavage du stationnement;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 500.00 \$ pour l'utilisation et le déneigement du stationnement de l'église pour l'année 2021.

Que le montant de 500.00 \$ sera versé en janvier 2021.

Adoptée

Résolution : 2020-285

Renouvellement entente avec la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA).

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler l'offre de services de la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA), pour l'accueil des animaux (chats ou chiens errants), par la municipalité ou par un citoyen de la municipalité.

Que le coût du service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est de 0.62 \$ par citoyen (0.61 \$ en 2020), soit un montant de 819.64 \$ (1 322 habitants X 0.62 \$).

Que ce conseil autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente avec la SPAA.

Adoptée

Résolution : 2020-286

Don à la Société canadienne du cancer en mémoire de Mme Monique Laquerre Côté.

Attendu que Mme Monique Laquerre Côté a travaillé à la municipalité de Laurierville à titre de brigadière adulte de septembre 1988 à juin 1997;

Attendu que cette dernière est décédée le 12 octobre 2020;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'un don au montant de 50.00 \$, soit versé à la Société canadienne du Cancer, en mémoire de Mme Monique Laquerre Côté.

Adoptée

Résolution : 2020-287

Plainte de Mme Manon Boucher à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Attendu que la municipalité a reçu de la part de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), le 11 mai 2020, une plainte de discrimination fondée sur le handicap, déposée par Mme Manon Boucher du 144 rue Grenier, à l'effet que l'enseigne numérique et les luminaires de rues au DEL dégageraient des ondes qui affecteraient sa santé ainsi que la santé de sa famille;

Attendu que dans un courriel du 22 octobre 2020, la CDPDJ, informe la municipalité, qu'elle peut aller en médiation ou donner sa version des faits;

Par conséquent, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil opte pour donner sa version des faits.

Que la CDPDJ évaluera la version de la municipalité, et rendra sa décision par la suite, soit le rejet de la plainte ou le maintien.

Que le directeur général, M. Réjean Gingras, est nommé pour rédiger la version des faits de la municipalité, et ce dernier est autorisé à faire vérifier la version à l'assureur de la municipalité et à l'avocat de la municipalité, Me Daniel Bouchard, avant son envoi à la CDPDJ.

Adoptée

Résolution : 2020-288

Demande de la Résidence Provencher inc. d'une aide financière pour le remplacement des chaises.

Attendu que la Résidence Provencher inc. s'adresse à la municipalité, afin d'obtenir une aide financière pour le remplacement des 30 chaises de cuisine et de 10 fauteuils de salon, suite à une inspection de la Santé publique, qui ordonne le remplacement des chaises et fauteuils, attendu que les dossiers et les sièges sont recouverts de tissus, donc difficiles à désinfecter avec la pandémie actuelle;

Attendu que le coût de remplacement des chaises et fauteuils est de 12 483.53 \$, taxes incluses, selon une soumission de Ameublement Poulin, laquelle accompagne la demande d'aide financière de la Résidence Provencher inc.;

Attendu que la municipalité peut, en vertu du 2^e alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, accorder une aide financière à une Résidence privée pour aînés;

Attendu que la municipalité recevra un montant de 69 002 \$, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'atténuer les impacts de la pandémie;

Attendu que le remplacement des chaises et fauteuils à la Résidence Provencher inc, est directement lié à la pandémie COVID-19;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser une aide financière à la Résidence Provencher pour le remplacement des chaises de cuisine et fauteuils de salon, au montant de 11 675.00 \$, représentant le montant de la soumission

d'Ameublement Poulin, une fois déduit la récupération de 50% des taxes par la Résidence Provencher inc..

Adoptée

Résolution : 2020-289

Semaine nationale des proches aidants du Québec 2020.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de présenter la motion de reconnaissance suivante, dans le cadre de la Semaine nationale des proches aidants du Québec 2020 :

Nous soulignons aujourd'hui la Semaine nationale des proches aidants du Québec qui se déroule en ce moment, soit du 1^{er} au 7 novembre 2020. Cette année, dans notre région, la reconnaissance des proches aidants se fait sous le thème : « Merci d'être là ».

« Merci d'être là », c'est ce remerciement que l'on souhaite adresser à l'ensemble des proches aidants de notre région. Tout comme le personnel de notre système de santé, les proches aidants sont de véritables anges gardiens veillant sur des personnes vulnérables qui comptent sur eux pour leurs soins et pour d'autres types de besoins.

Ce « Merci d'être là », vous est adressé, à vous tous et toutes, proches aidants et aidantes d'ici. Que vous aidiez un enfant, un adulte ou un aîné, qu'il s'agisse d'un voisin, d'un conjoint ou de tout autre membre de votre famille, que vous le fassiez de façon temporaire ou depuis des années : « Merci ». Merci d'être là en ces temps incertains, compliqués et, pour plusieurs, angoissants.

Adoptée

Correspondance.

- Courriel de M. Kaven Massé, ing. du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, à l'effet qu'il a déposé, au nom de la municipalité, une demande au ministère des Transports, afin de reporter certains travaux de réfection du chemin de la Grosse-Ile (segments 16 et 19), à l'été 2021 (engazonnement, ensemencement et marquage de la chaussée). Que les travaux sont exécutés dans le cadre du programme Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).
- Lettre de félicitations de M. Luc Berthold, député de Mégantic-l'Érable, adressée aux membres du conseil, pour l'acquisition d'une balançoire adaptée pour le parc municipal.
- Lettre du sergent Éric Campagna, responsable du Poste de la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable, à l'effet que la Sûreté du Québec soutiendra et assistera les municipalités dans le rôle et les responsabilités qui leur sont dévolus suite à l'adoption par le gouvernement du Québec du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.
- Lettre de M. Daniel Habel, président de l'UPA Centre-du-Québec, annonçant le lancement d'un projet visant à faciliter la réalisation d'actions agroenvironnementales par les entreprises agricoles pendant et après des travaux d'entretien de cours d'eau.
- Réception du rapport final d'analyse de la vulnérabilité du puits de captage alimentant en eau potable la municipalité de Laurierville, réalisé par Technorem inc., selon les exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

- Réception de l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant la demande de la Ferme Stéluka inc., pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'un atelier de réparation de machineries agricoles, sur sa propriété au 347 chemin de la Grosse-Ile. La Commission considère que cette demande devrait être autorisée.
- Réception d'une lettre du ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, annonçant une aide financière maximale de 268 740 \$, pour l'entretien des routes locales admissibles de la municipalité pour 2020-2021.
- Le Marathon de l'espoir passera au cours du mois de novembre 2020, pour faire la tournée des bureaux municipaux de la MRC de l'Érable, afin de laisser des boîtes pour que les citoyens puissent y déposer les denrées alimentaires et des banques afin d'amasser des sous.
- Réception de la MRC de l'Érable du projet de règlement numéro 361 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Érable, afin de modifier les zones inondables de la rivière Bulstrode (Princeville), de la rivière Bécancour (Notre-Dame-de-Lourdes) et de la rivière Bourbo (Plessisville).
- Résolution de la MRC de l'Érable acceptant la demande de la municipalité de Laurierville, au nom de Michel Côté 2000 inc., de fermer la branche 1 du cours d'eau Yvon-Paradis.
- Lettres de M. Kaven Massé, ing. du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, pour la réception définitive du projet, Pavage de la rue Normand, ainsi que du projet, Rechargement granulaire et remplacement des ponceaux du Rang 10 Est.
- Lettre de Recy-Québec, annonçant le versement d'un montant de 54 802.17 \$, en 2021, dans le cadre du programme de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.
- Réception du rapport annuel 2019-2020 de l'organisme Impact Emploi de l'Érable.

Liste des comptes

Transport Martineau & fils : Déplacer branches avec chargeuse.	77.61
MDR notaires : Honoraires préparation contrat avec Sablière Labrie.	379.42
Rabais Campus : Abonnements pour revues annuelles à la biblio.	51.35
Remboursement de taxes : Baisse d'évaluation (2)	1 614.05
Roger Simoneau : Location chargeuse pour transport branches.	736.00
Cartes Desjardins Sonic : Essence pick-up.	201.76
Soc. Canadienne des Postes : 100 timbres, Le poliquin et un avis	322.02
Salaires des employés : Octobre 2020 (estimé)	17 293.34
Élus municipaux : Salaire du 1 ^{er} mai au 31 octobre 2020.	17 478.22
Receveur Gén. du Canada : Remises féd. d'octobre 2020	2 157.46
Ministre du Revenu : Remises prov. d'octobre 2020	6 403.97
RREMQ : Cotisations retraite d'octobre 2020	1 521.54
La Capitale : Ass. Collectives de novembre 2020	2 347.06
Claire Gosselin : Frais de déplacement forfaitaire de nov. 2020	80.00
Hydro-Québec : Service enseigne numérique du 15/08 au 16/10/2020	123.33
Petite caisse Laurierville : Achat piles	9.20
Bestia : Éradication de rongeurs intérieur de la caisse	799.08
Energies Sonic : Huiles fournaise 6 au 27 oct. 2020	781.90
VIVACO : Matériels édifice, caisse, garage et voirie	170.41
Renaud-Bray : Achat de livres biblio	406.76
Mégaburo : Étui pour tablette Samsung et matériels bureau	154.02
Signalisation Lévis : Panneaux (2) stationnement interdit	41.84

Marius Marcoux & fils : Conversion 33 luminaires et main d'oeuvre	8 916.31
EMP inc. : Décompte final travaux voirie rang 10 Est.	7 015.16
EMP inc. : Décompte numéro Chemin de la Grosse-Ile.	409 625.19
Distributions SecurMed : Matériels au garage	20.02
Vitrierie de l'Érable : Changer thermos (5) dans le bureau	1 069.27
PG Solutions : Formation Loi 48.	143.72
ADGMQ : Formation directeur général sur projets de loi 66 et 67.	57.49
Librairie Chouinard : Achat de livres bibliothèque.	161.39
Machinerie Mailhot : Pièces pour ramasse herbe	72.89
JUHoule : Matériels pour aqueduc.	325.68
Extincteurs Bois-Francs Érable : Inspection extincteurs.	339.39
TechnoRem : Étude de vulnérabilité puits municipal.	23 035.24
MRC de l'Érable : Appel d'offres plastiques agricoles.	63.44
MRC de l'Érable : Service archives 2020.	946.73
MRC de l'Érable : Hébergement géoweb pour 2020.	667.09
MRC de l'Érable : Service Vertisoft pour réactiver logiciel 4D.	25.72
Plomberie 1750 inc. : Réparation plomberie à l'édifice	226.86
Distribution sanitaire SR : Produits sanitaires édifice et caisse	138.72
Sable Marco : Asphalte froid en sacs.	774.31
Fonds d'information sur le territoire : 7 mutations en octobre,	35.00
Les éditions Juridiques FD inc. : Mise à jour Lois municipales.	163.17
Eurofins/EnvironeX : Analyses d'eau en octobre.	366.20
Bell Canada : Service pour novembre.	351.39
Bell Mobilité : Service pour novembre.	155.57
Gaudreau Environnement inc. : Service pour octobre.	13 481.62
Xérox Canada ltée : Service pour octobre.	267.17
Serv. San. Denis Fortier : Collecte plastiques agricoles octobre.	1 471.68
Caisse Desjardins : Frais de caisse en octobre.	54.00
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour octobre.	908.13
L4 Construction inc. : Décompte numéro 3 travaux Rang Scott.	425 038.97
Ministre des Finances : Réparation tablier du pont Grosse-Ile.	2 999.20
Marius Marcoux & Fils inc. : Réparation 2 luminaires de rues.	151.89

Résolution : 2020-290

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 octobre 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 octobre 2020, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 3 355 459.85 \$, et des déboursés au montant de 2 194 254.25 \$, laissant un solde en caisse de 1 436 408.37 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2020, les revenus et dépenses au 31 octobre 2019.

Varia.

Résolution : 2020-291

Peinture du local du Cercle des Fermières.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise les travaux de peinture dans le local du Cercle des Fermière à l'édifice municipal.

Que la municipalité paie la peinture, le matériel et la main d'œuvre, dont le coût est estimé à 750.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2020-292

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier